

ASA André Simard et associés

2500, rue Jean-Perrin, bureau 204
Québec (Québec) G2C 1X1
Tél. : (418) 845-8885 Fax : (418) 845-5559

PR8.1

Agrandissement du lieu d'enfouissement
sanitaire de Rimouski
Rimouski

6212-03-103

DATE :	18 février 2003	TÉLÉCOPIEUR/ FAX :	644-8222
DESTINATAIRE/ TO :	M. Jean MBaraga	SOCIÉTÉ/ CIE :	DEE MENV
C.C. :			
EXPÉDITEUR/ FROM :	Jean Bernier	RÉFÉRENCE/ REFERENCE :	01755

En cas de difficultés, s.v.p. contacter :
If you have any problems, please call :

(418) 845-8885

OBJET/
SUBJECT : Étude archéologique - LET de Rimouski

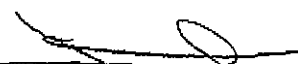
MESSAGE

Bonjour Jean,

Tel que convenu, nous vous faisons parvenir une copie de l'étude archéologique fournie par le promoteur dans le cadre du projet d'aménagement du LET de Rimouski. Pouvez-vous svp la faire suivre à la personne concernée, soit monsieur Gilles Samson.

Une copie originale vous sera transmise dès réception.

Salutations distinguées


Jean Bernier ing. M.Sc.
Directeur de projet

NOTE DE CONFIDENTIALITÉ/CONFIDENTIAL NOTICE

Les informations contenues aux présentes sont de natures privilégiée et confidentielle. Elles ne peuvent être lues et utilisées que par la personne ou l'entité dont le nom paraît ci-dessus. Si vous n'en êtes pas le destinataire prévu, veuillez nous en aviser immédiatement. Notez que l'utilisation ou la divulgation non autorisées de la présente communication ou de sa substance, son sens ou son objet, ou même la seule divulgation de son existence, sont illicites.

Please be advised that any information enclosed herein is privileged and strictly confidential. Only the individual or the entity to which it is addressed may read or use such information. If you are not the intended recipient, please notify us immediately. Be advised that the unauthorised use or disclosure of this communication or of its content, meaning, purpose, or the mere disclosure of its existence, are unlawful.

FAX JEAN MBARAGA ACHÉOLOGIE 2003-02-08

Nbre de pages (incluant celle-ci):
No. of pages (including this one):

9

Gilles Rousseau
Géographe-archéologue

Le 17 février 2003

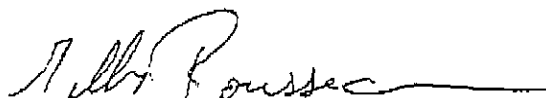
Monsieur Éric Robitaille, ing.
Ville de Rimouski
205, avenue de la Cathédrale, c. p. 710
Rimouski
G5L 7C7

Objet : Lieu d'enfouissement technique projeté
Examen du potentiel archéologique.

Monsieur,

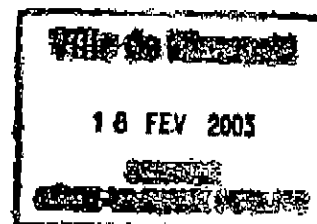
Je vous expédie, attaché à la présente, mon rapport pour le projet mentionné en titre. Comme vous le verrez, j'ai pu déterminer que l'aire retenue pour les aménagements ne contient pas de potentiel archéologique. Je vous souligne cependant que le secteur situé au nord de la phase 1 du site possède un potentiel archéologique; toute intervention dans ce secteur devra donc être précédée de sondages archéologiques. Cette aire est délimitée sur la carte qui accompagne ce rapport.

Espérant que ce rapport vous conviendra, je vous prie de recevoir, Monsieur Robitaille, mes salutations les plus courtoises.



Gilles Rousseau
58, rue Principale, c. p. 70
Saint-André (Québec)
G0L2H0

Tél. : 418 493-2624
Courriel: g.rousseau@globetrotter.net



ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE RIMOUSKI
VILLE DE RIMOUSKI

ÉVALUATION DU POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE

Février 2003
Gilles Rousseau, géogr. archéologue

INTRODUCTION

Le mandat

Cette étude s'inscrit dans le projet *d'étude d'impacts sur l'environnement pour le lieu d'enfouissement technique de Rimouski*. Le mandat qui m'a été confié par la Ville de Rimouski consiste à examiner le potentiel archéologique des surfaces qui seront affectées par les travaux de la phase 2 du projet. Cette phase correspond à un agrandissement du secteur déjà utilisé en phase 1. Rappelons sommairement que la phase 2 utilisera un espace déjà perturbé par un banc d'emprunt.

Il s'agira donc de déterminer le potentiel archéologique théorique de la zone et, le cas échéant, de vérifier l'intégrité des sols afin d'émettre une recommandation.

Le chapitre 1.0 de ce rapport présentera sommairement la géographie de l'aire d'étude; le chapitre 2.0 développera les données permettant d'évaluer le potentiel archéologique. Enfin, le chapitre 3.0, présentera les recommandations.

1.0 LA GÉOGRAPHIE DE L'AIRE D'ÉTUDE

1.1 Situation et caractéristiques de l'aire d'étude

L'aire d'étude se localise sur la rive gauche de la rivière Rimouski, à environ 4,5 km en amont de son embouchure sur le fleuve Saint-Laurent. Le site d'enfouissement se localise sur une surface comprise entre 90 et 100 m d'altitude. Dans ce secteur, la rivière Rimouski coule dans une vallée profondément encaissée (50 à 60 mètres) à travers les sédiments meubles qui constituent le substrat des terrasses marines.

1.2 LE PALÉOENVIRONNEMENT

L'objet principal de ce chapitre est de présenter l'information permettant d'établir le cadre dans lequel les occupations humaines les plus anciennes auraient ou ont pu se réaliser. Il fournira aussi les données principales sur l'évolution environnementale qui a pu être synchronisée des occupations humaines qui ont suivi, jusqu'à ce que le paysage prenne les caractéristiques actuelles.

1.3 La déglaciation et l'émersion des terres

La fonte de l'inlandsis laurentidien, qui a recouvert totalement le territoire, constitue la condition initiale pour que toute occupation humaine puisse être envisagée. Le modèle classique de déglaciation (Héty 2002 : 78) se présente de la façon suivante : la déglaciation de la côte sud du fleuve, dans la région de Rimouski, a débuté vers

13 500 – 13 000 ans BP, alors que le niveau marin a atteint l'altitude maximale de 135-140 m (Héty 1998 : 341).

D'abord lent jusque vers 12 000 ans BP, le processus d'émersion des terres s'est accéléré considérablement par la suite; de telle sorte qu'entre 12 000 et 11 000 ans BP, le niveau marin s'est abaissé jusqu'à 75-85 m dans la région de Rimouski (Héty 2002 : 79). Par la suite, la remontée du niveau des océans est venue compenser en partie le relèvement glacio-isostatique, de telle sorte que le processus d'émersion s'est ralenti considérablement, ce qui a notamment permis la mise en place de grandes terrasses et de formes littorales. Héty (2002 : 79) estime, qu'entre 11 500 et 9000 ans BP, l'émersion des côtes s'est opérée au rythme moyen de 2,5 cm par siècle; à la fin de cette période, la ligne de rivage se situait autour de l'altitude de 25-30 m. Des observations faites par Héty (2002 : 79) à Pointe-au-Père montrent qu'une terrasse s'est développée à l'altitude 10-12 m entre 8600 et 7400 ans BP. Pour la suite, Dionne (2001) a développé le modèle suivant qui rend compte de l'ensemble des données : le niveau marin est descendu sous le niveau actuel et s'y est maintenu entre 7000 et 6000 ans BP; il a remonté jusqu'à l'altitude de 10 m entre 5600 et 4000 ans BP; nouvelle baisse autour de 3000 ans BP; remontée jusqu'à 6 m vers 2000-2500 ans BP et enfin baisse jusqu'au niveau actuel.

2.0 DÉTERMINATION DU POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE

2.1 Considérations théoriques

L'objectif poursuivi lors de l'exercice de détermination du potentiel archéologique consiste essentiellement en une catégorisation des espaces géographiques contenus dans une aire d'étude afin de discriminer des zones où il existe une probabilité de retrouver des indices d'occupation humaine. Cette probabilité découle des caractéristiques des occupations humaines quant à la façon de choisir des lieux d'établissement ou d'activités de tous ordres; elle découle aussi de la capacité, exprimée justement dans l'étude de potentiel, de circonscrire des zones où la recherche de ces indices devient une entreprise rationnelle et faisable. Le reste du territoire terrestre peut avoir porté des occupations ou des activités humaines diverses; cependant la probabilité de les découvrir est faible et elle relève plutôt du hasard.

La démarche s'appuie d'abord sur un postulat d'ordre anthropologique énoncé de la façon suivante : la présence d'un site archéologique à un endroit donné n'est pas aléatoire et elle résulte d'une suite de choix et de décisions des individus, liés par leur perception du milieu environnemental de même que par diverses contraintes sociales, culturelles et économiques. Le second postulat implique que l'exercice de détermination du potentiel s'appuie sur une connaissance objective des caractéristiques de l'occupation humaine connue d'un territoire donné, mais aussi sur une connaissance plus empirique alimentée par une interprétation des données ethnohistoriques et une connaissance générale des caractéristiques de l'occupation humaine d'un territoire plus vaste; en l'occurrence, la côte sud du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Dans le cadre d'une étude d'impact sur l'environnement, cet exercice de détermination du potentiel archéologique permet de délimiter des zones où des travaux d'aménagement risquent d'avoir des impacts négatifs sur des phénomènes culturels connus ou potentiels

2.2 Le potentiel de l'aire d'étude

Dans le cadre de cette étude, la démarche qui a conduit à la détermination du potentiel de l'aire d'étude s'est appuyée sur les corpus de données suivantes : l'ancienneté connue de l'occupation humaine, la paléogéographie régionale et l'intégrité des sols.

A- Ancienneté de l'occupation humaine :

En prenant en compte le processus de fonte du glacier, de recolonisation végétale et de rétablissement du climat, il est peu probable (Dumais 2000, Héty 2002) que des occupations humaines aient eu lieu sur la côte sud du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie avant 10 000 ans BP. Hors, les données sur la paléogéographie montrent que le niveau marin se situait alors autour de 60-70 m d'altitude (Héty 2002 : 79). La ligne de côte se situait alors à environ 2 km au nord de l'aire d'étude; il faut cependant considérer qu'un estuaire pouvait alors s'insérer dans la vallée actuelle de la rivière Rimouski, jusqu'en amont de l'aire d'étude.

Sur la rive droite (est) de la rivière Rimouski, des inventaires archéologiques réalisés lors de la construction de l'autoroute 20 ont permis la découverte des sites archéologiques suivants : DcEd-1, DcEd-4, DcEd-5, DcEd-6. Il s'agit de sites occupés durant la préhistoire et plus particulièrement durant la période paléoindienne, à l'exception de DcEd- 4.

DcEd-1 a été l'objet d'une fouille archéologique en 1992. Ce site se localise donc sur la rive est de la rivière; il occupe une flèche littorale perchée sur la terrasse de 80 m. En gros, la fouille (Chapdelaine 1992 et 1994) a livré des objets de culture matérielle qui rattachent ce site à la tradition planoenne de la période paléoindienne récente (Dumais et Rousseau 2002 : 69). L'ancienneté de cette occupation, estimée à plus de 8000 ans BP au moyen de dates radiocarbone et de comparaisons avec d'autres sites, pose problème puisque le site se localise sur une terrasse émergée depuis environ 11 000 ans BP. Pour résumer, il semble que les occupants de ce site aient alors choisis de s'établir en retrait de la ligne de côte, sur une terrasse qui formait un promontoire entre la ligne de côte et la vallée de la rivière Rimouski. Retenons qu'un contexte semblable se retrouve sur la terrasse de 80 m qui borde le site d'enfouissement vers le nord.

B- Paléogéographie régionale :

La paléogéographie régionale a été sommairement développée au chapitre 2.0. Retenons qu'au moment où l'occupation de la côte sud du Bas-Saint-Laurent devient

théoriquement possible, soit vers 10 000 ans BP, la ligne de rivage se situait autour de 60-70 m d'altitude. Il n'est pas impossible que des groupes humains se soient installés en retrait de cette ligne de côte, comme ce fut le cas de l'autre côté de la rivière sur la terrasse de 80 m. Un contexte semblable existe au nord de la phase 1 du site d'enfouissement.

C- Intégrité des sols :

L'examen des photos aériennes montre que les sols de l'aire d'étude ont pratiquement tous été perturbés par les activités agricoles. Seuls les sols des versants des ravins et des versants de la vallée de la rivière Rimouski semblent avoir échappé à ce processus. Il faut considérer cependant que cette perturbation ne détruit pas complètement les sites archéologiques; elle disperse les objets et désorganise les structures présentes dans la couche de sol affectée qui mesure entre 0,20 et 0,25 cm. Les traces d'occupation gisant sous ces profondeurs peuvent être conservées. En somme, un site labouré n'est pas un site détruit; il contient encore des objets et des informations qui peuvent être recueillies lors d'une fouille, et interprétés.

Par ailleurs l'exploitation intensive du secteur comme banc d'emprunt a fait disparaître les sols qui pouvaient encore contenir des traces d'occupation humaine. On doit donc considérer que ces espaces n'ont plus de potentiel archéologique.

3.0 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'altitude (90 à 100 m) de l'aire qui sera affectée par les nouvelles installations et son éloignement relatif de la bordure de la terrasse de 80 mètres amènent à conclure que cette zone ne possède pas de potentiel archéologique. La quasi totalité de l'aire a d'ailleurs déjà été détruite par l'exploitation d'un banc d'emprunt.

Par ailleurs, la zone située à la limite nord de la phase 1 occupe la bordure d'une terrasse qui présente des similitudes (altitude de 80 m et position en surplomb) avec la surface où se localise les sites de l'autre côté de la rivière Rimouski. Nous considérons donc que cette zone possède un potentiel archéologique.

Les aménagements reliés à la phase 2 du lieu d'enfouissement peuvent donc être entrepris, puisque nos données amènent à conclure qu'il n'y a pas de potentiel archéologique. Par ailleurs, si des travaux devaient être exécutés dans le secteur situé au nord de la phase 1, un inventaire archéologique devrait d'abord être réalisé pour vérifier s'il existe des vestiges d'occupations humaines anciennes. Cette zone a été hachurée sur la carte qui accompagne ce rapport.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CHAPDELEINE, C. 1992. Premier regard sur un site paléolindien récent à Rimouski (DcEd-1). *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXII, No 1 : 17-32.

CHAPDELEINE, C. (dir.), 1994. *Il y a 8000 ans à Rimouski... Paléoécologie et archéologie d'un site de la culture Plano*. Paléo-Québec, 22, Ministère des Transports / Recherches Amérindiennes au Québec, Montréal.

DIONNE, J.-C., 2001. Relative sea-level changes in the St. Lawrence estuary from deglaciation to present day. In T.K. Weddle, M.J. Retelle, dir., *Deglacial history and relative sea-level changes, Northern New England and adjacent Canada*, Geological Society of America, Boulder.

DUMAIS, P., 2000. The La Martre and Mitis Late Paleolindian sites : a reflection on the peopling of Southeastern Quebec, *Archaeology of Eastern North America*, 28 : 81-112.

DUMAIS, P. et G. ROUSSEAU, 2002. De limon et de sable. Une occupation paléolindienne du début de l'Holocène à Squatec (CIEe-9), au Témiscouata. *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXXII, No 3 : 55-75.

HÉTU, B., 1998. La déglaciation de la région de Rimouski, Bas-Saint-Laurent (Québec) : indices d'une récurrence glaciaire dans la mer de Goldthwait entre 12 400 et 12 000 BP. *Géographie physique et quaternaire*, vol. 52, no 3 : 325-347.

HÉTU, B. et J. t. GRAY, 2002. L'apport de la géomorphologie à l'archéologie des périodes paléolindienne et archaïque. Une géoarchéologie à (ré-)inventer ? *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXXII, No 3 : 76-90.

